

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

PREMIERE COMMISSION
54e séance
tenue le
mercredi 30 novembre 1988
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 54e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS A LEUR SUJET (suite)

DECLARATION DU SECRETAIRE DE LA COMMISSION

CLOTURE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/43/PV.54
16 décembre 1988

FRANCAIS

La séance est ouverte à 11 heures.

POINTS 71, 72 ET 73 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS A LEUR SUJET

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Ce matin, le Comité va se prononcer sur les projets de résolution relatifs aux points portant sur la sécurité internationale, à savoir les projets de résolution A/C.1/43/L.74/Rev.1 et A/C.1/43/L.74/Rev.1/Corr.1, A/C.1/43/L.84/Rev.2, A/C.1/43/L.85/Rev.1, A/C.1/43/L.86, A/C.1/43/L.87 et A/C.1/43/L.88.

Les projets de résolution seront abordés dans l'ordre de numérotation des points de l'ordre du jour.

Je vais tout d'abord donner la parole aux délégations qui souhaitent présenter les projets de résolution. Je donnerai ensuite la parole aux délégations qui souhaitent faire des déclarations mais non pas au titre d'explication de vote. Puis, je donnerai la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur vote avant qu'une décision ne soit prise sur les projets de résolution et, ensuite, lorsque la Commission se sera prononcée sur tous les projets de résolution, les délégations auront la possibilité d'expliquer leur position ou leur vote après la prise de décision.

M. KHERADI (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) :
Je voudrais informer les membres de la Commission que les pays suivants se sont portés coauteurs des projets de résolution suivants :

A/C.1/43/L.74/Rev.1 : Madagascar

A/C.1/43/L.87 : Afghanistan

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole aux représentants qui souhaitent présenter les projets de résolution portant sur les points 71, 72, et 73 de l'ordre du jour.

M. ZACHMANN (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution sur la nécessité d'un dialogue politique pragmatique pour améliorer la situation internationale, contenu dans le document A/C.1/43/L.85/Rev.1.

En poursuivant cette initiative lancée à la quarante et unième session de l'Assemblée générale, la République démocratique allemande souhaite faire une contribution distincte à la promotion des tendances positives dans les relations internationales et au renforcement des Nations Unies. Le projet de résolution révisé est le produit de ce qui peut être décrit comme étant une troisième série de consultations intensives et franches avec un grand nombre de délégations, que je souhaite une fois de plus remercier dans ce contexte. Ma délégation était prête à accepter d'autres amendements et à préciser certaines parties du texte.

Puisque j'ai déjà expliqué, dans mon intervention du 25 novembre 1988, les principales idées et objectifs du projet de résolution, je puis suivre la bonne tradition établie à la Commission et être bref. Notre initiative découle du fait que les principales forces politiques de notre époque ont exprimé leur attachement à une politique de coopération et de dialogue et que les Etats ont déclaré qu'ils étaient prêts à renforcer les Nations Unies. Nous n'avons pas l'intention de dissimuler les divergences d'intérêts et de position, mais nous souhaitons encourager plus avant l'amélioration soutenue dont nous avons tant besoin dans le climat politique et le règlement des problèmes mondiaux. En partant de cette base, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire d'autres commentaires sur les alinéas du préambule et sur les paragraphes 1 et 2 du dispositif.

Le paragraphe 3 du dispositif demande le renforcement du rôle des Nations Unies en tant que cadre de dialogue et de négociation afin de régler les

M. Zachmann (RDA)

principales questions inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation. Ce paragraphe est rédigé en termes équilibrés et tient compte des positions fondamentales de tous les Etats Membres.

En formulant le paragraphe 4 du dispositif en termes plus précis, ma délégation a répondu aux suggestions faites au cours des consultations.

Au paragraphe 5 du dispositif, l'Assemblée générale se félicite que le Conseil de sécurité ait pu mieux assumer sa responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous estimons qu'il est tout aussi opportun d'encourager le Secrétaire général à poursuivre ses efforts, comme cela lui est demandé au paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution.

Le projet de résolution tel qu'il a été révisé montre que ma délégation a pris en considération les préoccupations exprimées par les pays non alignés et par les pays occidentaux, y compris les pays européens neutres, concernant le tenue de réunions périodiques du Conseil de sécurité.

Je crois que d'après ce que j'ai dit, il est clair que des efforts considérables ont été faits pour préparer un projet qui soit acceptable pour toutes les parties. Ma délégation a fait preuve de la souplesse nécessaire et de la volonté d'accepter le compromis. Nous sommes en faveur du consensus chaque fois qu'il se révèle possible.

En une année où beaucoup a été fait grâce au dialogue axé sur les résultats à de nombreux niveaux, nous serions heureux si tous les Etats s'engageaient envers une politique constante de coopération et de dialogue, le règlement des problèmes mondiaux et le renforcement des Nations Unies dans tous leurs domaines d'activités. Cela, incontestablement, contribuerait de façon considérable à favoriser les tendances positives dans les relations internationales et à les rendre irréversibles dans l'intérêt de tous les Etats.

M. KALUDJEROVIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais présenter, au nom des pays suivants : Algérie, Bangladesh, Egypte, Inde, Indonésie, Madagascar, Malaisie, Pakistan, Roumanie, Sri Lanka, Soudan, Tunisie, Ouganda et Yougoslavie, le projet de résolution intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", contenu dans le document A/C.1/43/L.88.

M. Kaludjerovic (Yougoslavie)

L'examen de l'application de la Déclaration offre à l'Assemblée générale l'occasion d'exprimer sa perception de la sécurité internationale, d'évaluer la situation actuelle des relations internationales et d'indiquer le moyen de régler les principaux problèmes que connaît la communauté internationale.

Des changements importants sont intervenus sur la scène internationale au cours de l'année écoulée. Les auteurs du projet de résolution ont fait observer, en s'en félicitant, le climat favorable qui existe au sein de la communauté internationale et les progrès réalisés dans certains domaines importants du désarmement, comme le Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, et les efforts déployés pour résoudre certaines des crises qui sévissent dans le monde depuis longtemps.

Toutefois, des problèmes persistent qui continuent de menacer gravement la sécurité internationale, tels que la poursuite de la course aux armements, notamment la course aux armements nucléaires, son extension à l'espace extra-atmosphérique, la rivalité pour les sphères d'influence, la domination et l'exploitation dans de nombreuses régions du monde, la menace ou l'emploi de la force, l'ingérence et l'occupation étrangères, la violation de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des pays et l'absence de solutions aux problèmes économiques mondiaux. C'est pourquoi les auteurs ont souligné une fois de plus les principes qui doivent être respectés pour atteindre une paix et une sécurité durables.

A cet égard, les Nations Unies continuent d'être une instance irremplaçable pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les initiatives fructueuses entreprises récemment par l'Organisation mondiale ont confirmé son rôle irremplaçable.

Par conséquent, nous sommes investis d'une tâche extrêmement importante : renforcer le rôle et l'importance des Nations Unies et orienter leurs activités vers la réalisation complète des buts et principes contenus dans leur Charte et dans la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.

Pour conclure, je voudrais souligner que les auteurs espèrent sincèrement que les membres de la Première Commission apporteront le plus large appui possible à ce projet de résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La Commission va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/C.1/43/L.86, que le représentant de Malte a présenté lors de la 53e séance de la Première Commission, le 29 novembre, et qui est parrainé par l'Algérie, Chypre, la Jamahiriya arabe libyenne, Malte, le Maroc, la Roumanie, la Tunisie et la Yougoslavie.

Les auteurs du projet de résolution ont exprimé le voeu qu'il soit adopté par la Commission sans vote. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Première Commission souhaite qu'il en soit ainsi.

Le projet de résolution est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à faire des observations sur le texte qui vient d'être adopté.

M. ALPMAN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais rendre compte brièvement de la position de ma délégation en ce qui concerne le projet de résolution A/C.1/43/L.86, qui s'intitule "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée", que la Première Commission vient d'adopter.

Comme lors des années précédentes, ma délégation s'est jointe au consensus sur le projet de résolution. Elle prouve ainsi le vif intérêt qu'elle porte au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité dans l'ensemble de la région de la Méditerranée.

Je ferai cependant observer que le projet de résolution fait référence à des documents adoptés à des réunions auxquelles la Turquie n'a pas participé. J'aimerais dire officiellement que notre participation à l'adoption du projet de résolution ne signifie pas que la Turquie soit d'accord avec chacun des éléments contenus dans les documents adoptés à ces réunions.

M. ARNOUSS (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation s'est jointe au consensus sur le projet de résolution A/C.1/43/L.86. Nous aimerions réaffirmer notre position à l'égard du paragraphe 7 du dispositif, qui note qu'il a été suggéré de créer un forum méditerranéen, cadre multidisciplinaire de promotion de la coopération dans la région. Cette idée mériterait d'être étudiée plus avant.

M. ZIPPORI (Israël) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation se félicite à nouveau d'avoir pu s'associer au consensus sur le projet de résolution A/C.1/43/L.86 concernant le renforcement de la sécurité et de la coopération dans

M. Zippori (Israël)

la région de la Méditerranée. Toutefois, nous devons dire officiellement les vives réserves que nous inspirent certains des documents mentionnés dans le texte, qui comprennent des attaques injustifiées contre Israël et qui ne sont pas propices à la promotion de la coopération entre les pays du bassin méditerranéen.

Nous estimons que toutes les réunions traitant des problèmes communs à tous les Etats du pourtour méditerranéen devraient, par principe, être ouvertes à tous les Etats riverains. Dans certains domaines, en particulier ceux qui ont trait à la protection de l'écologie de la mer, il a été jugé possible de tenir des réunions ouvertes à tous et d'aboutir à des accords auxquels chacun a souscrit. Ainsi, Israël participe au programme d'action du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour la Méditerranée. Israël, avec d'autres Etats méditerranéens, participe au Comité sur la recherche en Méditerranée, dont le siège se trouve à Monaco. Israël participe également, avec d'autres pays méditerranéens, à plusieurs projets de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), tel qu'ECOMOS. Telle est la voie qu'il convient de suivre à l'avenir et qui peut être considérée comme une mesure propre à instaurer la confiance sur la longue route menant à la paix dans la région.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La Commission vient ainsi d'achever l'examen du point 71 de l'ordre du jour.

La Commission va maintenant se prononcer sur les projets de résolution au titre du point 72 de l'ordre du jour, à savoir les projets de résolution A/C.1/43/L.84/Rev.2, L.85/Rev.1, L.87 et L.88.

La Commission va d'abord se prononcer sur le projet de résolution A/C.1/43/L.84/Rev.2, que le représentant du Cameroun a présenté lors de la 51e séance de la Première Commission. L'auteur du projet de résolution a exprimé le voeu qu'il soit adopté par la Commission sans vote. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée souhaite qu'il en soit ainsi.

Le projet de résolution est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La Commission va maintenant se pencher sur le projet de résolution A/C.1/43/L.85/Rev.1. Ce projet de résolution a été présenté par le représentant de la République démocratique allemande lors de la 54e séance de la Première Commission, le 30 novembre. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Espagne, Finlande, France, Gambie, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie.

Par 100 voix contre une, avec 25 abstentions, le projet de résolution est adopté.*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La Commission va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/C.1/43/L.87, que le représentant de la Pologne a présenté lors de la 51e séance de la Première Commission, le 28 novembre, et qui est parrainé par l'Afghanistan, l'Algérie, la Bulgarie, le Cameroun, le Costa Rica, la République démocratique allemande, la Hongrie, l'Indonésie, Madagascar, la Mongolie, Panama, le Pérou, les Philippines, la Pologne, la République arabe syrienne, la Tunisie, le Viet Nam et la Yougoslavie. Un vote enregistré a été demandé.

* La délégation du Zaïre a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viêt Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gambie, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie.

Par 103 voix contre zéro, avec 26 abstentions, le projet de résolution est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution A/C.1/43/L.88. Ce projet de résolution a été présenté par le représentant de la Yougoslavie lors de la 54e séance de la Première Commission, tenue le 30 novembre, et a pour auteurs les délégations de l'Algérie, du Bangladesh, de l'Egypte, de l'Inde, de l'Indonésie, de Madagascar, de la Malaisie, du Pakistan, de la Roumanie, de Sri Lanka, du Soudan, de la Tunisie, de l'Ouganda et de la Yougoslavie. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Gambie, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Swaziland, Turquie.

Par 102 voix contre une, avec 25 abstentions, le projet de résolution est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote ou leur position après la prise de décision.

Mme TAYLOR (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais expliquer notre vote sur les projets de résolution A/C.1/43/L.85/Rev.1 et A/C.1/43/L.88.

Ma délégation s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution A/C.1/43/L.85/Rev.1, intitulé "Nécessité d'un dialogue politique pragmatique pour améliorer la situation internationale". Ma délégation émet des réserves particulières sur le paragraphe 3 où il est fait mention du "droit à l'autodétermination des peuples sous domination coloniale et occupation étrangère". A notre avis, cela semble limiter le droit à l'autodétermination. L'autodétermination est un principe permanent et n'est pas liée à la libération des peuples du colonialisme.

Ma délégation s'est abstenue également lors du vote sur le projet de résolution A/C.1/43/L.88, intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale". Ma délégation émet des réserves particulières sur le quatorzième alinéa du préambule et sur le paragraphe 9 du dispositif aux termes desquels la paix et la sécurité internationales sont liées aux relations économiques internationales. Nous n'acceptons pas que des problèmes touchant les relations économiques internationales fassent automatiquement peser une menace sur la paix et la sécurité mondiales.

Mme SECRET (France) : S'agissant du projet de résolution A/C.1/43/L.84/Rev.2 relatif au renforcement de la paix et de la sécurité régionales et internationales, ma délégation, en raison de l'importance du sujet et des objectifs de la résolution qui visent notamment à encourager le règlement pacifique des conflits régionaux, a estimé qu'elle pouvait se joindre au consensus. Comme les promoteurs de ce texte, elle se félicite en effet des progrès accomplis ces derniers mois dans la voie de la solution de divers conflits régionaux ainsi que du rôle joué par le Secrétaire général à cet égard.

Cela étant, je dois ajouter que nous avons quelques doutes quant à la valeur juridique de certaines des formulations de ce texte. Nous aurions certainement préféré un texte moins ambigu, en particulier en ce qui concerne le paragraphe 1. En effet, ma délégation ne voit pas clairement la signification et la portée des termes "dans l'application des accords conclus avec l'Organisation des Nations Unies pour assurer le maintien de la paix". A cet égard, je note qu'il semble difficile de traduire exactement en français ce nouveau concept de "peace-keeping arrangements".

Mme Secret (France)

En outre, à la fin du même paragraphe 1 du dispositif de la résolution, on parle des "décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale". Ma délégation considère que ce terme "décisions" ne peut s'appliquer dans le contexte de cette résolution qu'au Conseil de sécurité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au point 73 de l'ordre du jour et nous allons nous prononcer sur le projet de résolution A/C.1/43/L.74/Rev.1 et Corr.1. Je vais donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote.

M. ABE (Japon) (interprétation de l'anglais) : Le Japon votera contre le projet de résolution A/C.1/43/L.74/Rev.1 et Corr.1 pour les raisons suivantes : en étudiant attentivement le projet de résolution, ma délégation apprécie assurément l'intention de promouvoir le dialogue exprimée dans ce texte. Cependant, nous avons encore quelques réserves qui nous contraignent à voter contre le projet de résolution.

Il y a tout d'abord l'expression "approche globale". Nous avons entendu parler d'un "système général", et cela a été changé maintenant en "approche globale". Nous avons reçu des documents de base sur ce concept et nous avons entendu dire qu'au coeur de ce concept est le document du Secrétaire général Gorbatchev de l'Union soviétique.

M. Abe (Japon)

Nous ne voyons toujours pas comment ces idées, ces concepts, sont liés à cette approche globale. C'est là une des raisons pour lesquelles nous voterons contre ce projet de résolution.

Deuxièmement, le projet de résolution propose que toutes sortes de problèmes, allant des problèmes politiques aux problèmes économiques, sociaux, écologiques et relatifs aux droits de l'homme, soient traités globalement. A notre avis, ces questions spécifiques ont leurs propres organes spécifiques des Nations Unies ou des institutions spécialisées des Nations Unies qui sont mieux à même de s'occuper de ces questions - économiques, sociales, des droits de l'homme ou de l'environnement. Par conséquent, nous pensons que mettre toutes ces questions dans le même sac pourrait conduire à une politisation inutile de ces questions spécifiques.

Troisièmement, il est fait état du renforcement du système des Nations Unies dans le projet de résolution ou dans les documents liés à ce projet de résolution. Nous pensons que ces suggestions spécifiques portant sur le renforcement des Nations Unies doivent être examinées dans les instances les plus appropriées, que ce soit à la Sixième Commission, à la Deuxième Commission, à la Troisième Commission ou à une autre commission. Nous pensons que cette approche est plus réaliste et plus pratique. Pour ces raisons, nous voterons contre le projet de résolution.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les Etats-Unis voteront contre le projet de résolution A/C.1/43/L.74/Rev.1 et Corr.1, sur le système global de paix et de sécurité internationales. Le 28 novembre, à cette commission, l'Ambassadeur Walters a fait part en détail de nos préoccupations à propos de ce projet de résolution et je ne vais pas maintenant revenir là-dessus. Je voudrais simplement faire remarquer que nous sommes toujours préoccupés par le fait que le texte actuel tel qu'il est rédigé et expliqué par les auteurs saperait les arrangements qui sont prévus dans la Charte. Les termes du projet de résolution sont vagues et se prêtent à plusieurs interprétations. Les implications possibles du projet de résolution restent très vastes. On ne voit toujours pas quel problème les auteurs souhaitent corriger.

Les Etats-Unis sont prêts à s'engager dans un large dialogue avec les autres Membres de l'Organisation pour examiner les moyens d'améliorer les opérations prévues par la Charte. C'est ce que nous faisons justement en ce moment même au sein des Commissions appropriées. Lorsque les auteurs du projet de résolution dont

M. Okun (Etats-Unis)

nous sommes saisis décident de présenter des idées concrètes aux organes appropriés des Nations Unies pour examen, ils verront que les Etats-Unis sont prêts à participer à la conduite des affaires importantes de cette institution. Une des raisons principales pour laquelle nous nous sentons obligés de voter contre le présent projet de résolution est que nous pensons que son acceptation ne ferait qu'entraver les efforts faits en vue d'entreprendre ce genre de travail utile et pratique.

Enfin, si nous voulons qu'un tel dialogue aboutisse, tous les Membres de l'Organisation doivent faire preuve d'accommodement mutuel et de compromis. Les Etats-Unis ont parlé aux auteurs du projet de résolution, ont fait des propositions concrètes pour en améliorer les termes et ont indiqué qu'ils souhaitaient examiner sérieusement les questions en cause. Je regrette d'avoir à dire que notre approche n'a pas suscité de réponse de la part des auteurs et, par conséquent, nous n'avons pas pu changer notre point de vue sur les dangers que présente ce projet de résolution. Les Etats-Unis continuent de penser qu'un dialogue sensé et concret sur les questions de sécurité internationale est important, nécessaire et possible. Nous sommes prêts à entreprendre une telle discussion lorsque des propositions sérieuses seront faites.

M. CHACON (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation a voté pour le projet qui a été à l'origine de la résolution 41/92, intitulé "Création d'un système général de paix et de sécurité internationales". Elle l'a fait parce qu'elle a estimé que cette initiative tendait à renforcer la Charte des Nations Unies et non pas à l'affaiblir.

Un an plus tard, notre attitude a changé lorsque la Première Commission a examiné le projet qui est devenu la résolution 42/93 et qui portait le même titre. Nous avons complètement changé d'avis au cours de la quarante-deuxième session, surtout parce qu'il nous semblait que le texte présentait une contradiction fondamentale. Il y avait une divergence d'objectifs entre les alinéas du préambule et les paragraphes du dispositif. Dans les premiers, le projet de résolution posait des principes auxquels notre pays pouvait souscrire d'emblée, puisqu'il s'agissait de respecter, de renforcer et d'appuyer tant la Charte que les activités des Nations Unies dans le domaine de la sécurité internationale. Dans les seconds, par contre, le projet nous obligeait à prendre une série de décisions tendant à réviser ou réformer cette même charte.

M. Chacon (Costa Rica)

Dans notre explication de vote du 25 novembre de l'an dernier, nous avons dit que le Costa Rica n'était pas prêt à appuyer une proposition comme celle qui était faite dans la seconde partie du projet de résolution qui était alors présenté. Nous estimons que la Charte des Nations Unies continue d'être valable en tous points, malgré les insuffisances réelles ou imaginaires que l'on pourrait lui reprocher. Nous pensons que l'obligation première de tous les Etats Membres de cette organisation mondiale est de respecter le contenu de ce document clef et de faire une réalité quotidienne des principes qui y ont été inscrits par ceux qui l'ont inspiré et qui l'ont rédigé.

Considérant que les réformes suggérées tendaient à créer des mécanismes parallèles à ceux des Nations Unies, il nous a semblé qu'il ne serait pas souhaitable de permettre que se dessine et se renforce un courant qui aurait pour but ultime de les remplacer, ou du moins de les neutraliser et de les affaiblir. Pour ces raisons et pour d'autres, nous avons voté contre le projet de résolution.

Aujourd'hui, nous sommes saisis d'un nouveau projet de résolution sur le point 73 de l'ordre du jour, intitulé "Approche globale pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies". La nouvelle proposition présente plusieurs modifications importantes dont nous devons tenir compte pour expliquer notre position.

Premièrement, en changeant le nom, il n'y a plus dans le titre l'idée d'un système et l'on parle simplement d'une approche : c'est une façon d'aborder le problème sous une autre perspective, celle qu'offre la Charte des Nations Unies elle-même. Deuxièmement, le texte est beaucoup plus clair et concis. En fait, il dissipe les doutes suscités par celui de l'an dernier. Très précisément, comme nous l'avions demandé, il est fait mention de la Charte des Nations Unies, non seulement dans le préambule mais également dans les paragraphes du dispositif. Nous pensons qu'ainsi, nous n'avons plus de raison sérieuse de rejeter la proposition comme nous l'avons fait l'an dernier.

Troisièmement, le nouveau projet de résolution souligne clairement le rôle et l'efficacité des Nations Unies dans le domaine de la sécurité internationale. Notre délégation votera donc cette année pour ce projet de résolution. Elle le fera étant entendu que les propositions du projet de résolution qui fait l'objet de notre discussion sont basées sur la bonne foi et ne prétendent à aucun moment affaiblir la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi nous voulons garder la possibilité de changer d'avis à l'avenir au cas où les intentions qui sont à l'origine de tels projets venaient à changer.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La Commission va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/C.1/43/L.74/Rev.1 et Corr.1.

Le projet de résolution a été présenté par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à la 47e séance de la Première Commission et a pour auteurs les pays suivants : la Bulgarie, la République socialiste soviétique de Biélorussie, la Tchécoslovaquie, la République démocratique allemande, la Hongrie, la République démocratique populaire lao, Madagascar, la Mongolie, la Pologne, la Roumanie, la République socialiste soviétique d'Ukraine, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Viet Nam.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Finlande, Ghana, Guinée, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Japon.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Brunéi Darussalam, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, Fidji, France, Gabon, Gambie, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kenya, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Malawi, Maroc, Pakistan, Pays-Bas, Portugal, République centrafricaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Suriname, Swaziland, Tchad, Turquie, Uruguay.

Par 83 voix contre 2, avec 39 abstentions, le projet de résolution est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur vote sur le projet de résolution qui vient d'être adopté.

M. FISCHER (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : J'interviens pour expliquer les raisons de notre abstention.

Lors des deux sessions précédentes, l'Uruguay a appuyé l'initiative qui a donné lieu au projet de résolution figurant dans le document A/C.1/43/L.74/Rev.1, sous réserve expresse qu'il conviendrait de suivre de très près son évolution future. A cette occasion, nous avons également déclaré que le fonctionnement de la paix et la sécurité internationales ne pouvait être ni corrigé ni transformé par la simple formulation de nouvelles approches. Nous réaffirmons à nouveau que le renforcement de la sécurité des Etats exige la volonté unanime de tous les Etats de la communauté internationale. Dans ce domaine, les membres du Conseil de sécurité, du fait de leur capacité importante de décision, ont le devoir de s'acquitter de leurs responsabilités de manière égale et non compétitive. Comme nous l'avons déclaré antérieurement, nous continuons de penser que les divergences militent précisément contre l'efficacité réelle du renforcement de la sécurité à laquelle nous aspirons, laquelle doit se construire par la convergence de vues et la concertation, si ce n'est par le consensus.

Le rapport du Secrétaire général sur la question conclut qu'il ressort de l'échange de vues entre les Etats que de nouvelles délibérations et consultations seront nécessaires pour arriver à une meilleure entente et à un consensus plus vaste à propos de la notion de sécurité générale et des travaux des Nations Unies dans leur ensemble.

Durant le débat qui arrive aujourd'hui à son point final, nous avons suivi avec espoir les efforts déployés par les auteurs du projet de résolution, et en particulier par l'un des membres permanents du Conseil de sécurité qui, par le biais du texte présenté, a réaffirmé son attachement à la promotion de la mise en oeuvre du droit international par l'apport de suggestions et de propositions constructives destinées à renforcer le système de sécurité des Nations Unies. Nous pensons que, ce faisant, il a tenu à réaffirmer publiquement sa volonté de se consacrer plus intensément encore à la promotion du système de sécurité collective et, en tant que telle, nous nous félicitons et encourageons cette manifestation de volonté politique.

M. Fischer (Uruguay)

Nous avons également suivi avec attention les arguments des délégations qui se sont efforcées de faire remarquer qu'alors que le système des Nations Unies semble vouloir se renforcer grâce au respect de leurs principes et qu'un certain nombre de conflits régionaux sérieux semblent s'orienter vers un règlement pacifique grâce à la mise en oeuvre des mécanismes de sécurité collective du système en vigueur, il ne serait guère prudent de remettre en cause les cadres conceptuels ou les approches sur lesquels ils se fondent.

Nous constatons par conséquent que de l'une ou de l'autre de ces positions peut resurgir un affrontement qui ferait obstacle au consensus et diviserait notamment les positions des membres permanents du Conseil de sécurité en ce qui concerne ce projet de résolution. Par conséquent, il nous faut être réalistes et admettre que, indépendamment du consensus que ce nouveau texte peut rallier, les divergences existantes peuvent difficilement donner lieu à un accord politique concerté en faveur du renforcement du système de paix et de sécurité internationales.

Nous devons reconnaître les efforts déployés par les auteurs qui, par souci de souplesse, ont accepté d'inclure les objections et les préoccupations formulées, ainsi que leurs efforts pour obtenir que le texte soit largement accepté. Néanmoins, la délégation de l'Uruguay, qui a suivi cette initiative très attentivement depuis le début, pense que l'on ne peut adopter un texte uniquement en fonction de ses propres mérites, indépendamment des éléments fondamentaux des initiatives présentées antérieurement et de son contexte politique, d'autant plus que c'est la troisième année qu'il est présenté à l'Assemblée générale.

Nous pensons que pour n'importe quel Etat, et surtout pour les petits Etats, il est indispensable de définir clairement la voie à prendre et de savoir exactement à quoi il s'engage lorsqu'il souscrit à une décision collective internationale.

Le caractère général du texte présenté, bien qu'il assure une large base d'acceptation, ne parvient cependant pas à dissiper les doutes et les incertitudes quant au sens des efforts et activités à entreprendre à l'avenir selon le critère fondamental qu'il préconise. Envisager la base de la sécurité internationale selon une approche globale et en promouvoir l'application en fonction de ce critère global risquent de provoquer l'érosion des limites précises des obligations

M. Fischer (Uruguay)

découlant de la Charte, que l'Uruguay considère comme étant des instruments fondamentaux irremplaçables du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Tel est le message que nous voulions transmettre par notre abstention.

M. FAHMY (Egypte) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais expliquer le vote de ma délégation sur le projet de résolution A/C.1/43/L.74/Rev.1 et Corr.1.

L'année dernière, l'Egypte s'est abstenue sur le projet de résolution adopté en tant que résolution 42/93 qui, pour l'essentiel, portait sur la même question. Nous avons indiqué à ce moment-là que nous nous étions abstenus parce que certains éléments de ce projet de résolution n'étaient toujours pas clairs pour nous et qu'en dépit de ces ambiguïtés, le projet de résolution souscrivait implicitement à la nécessité d'établir un nouveau système de sécurité, le système préconisé étant qualifié de "général".

M. Fahmy (Egypte)

Nous avons indiqué également que nous étions prêts à coopérer à tout dialogue constructif sur les idées mentionnées, mais que nous ne pouvions nous engager qu'à l'égard d'un système nouveau après que l'on aura pleinement utilisé le système de sécurité collective actuel envisagé dans la Charte et que l'on se sera mis d'accord sur l'adjonction d'éléments nouveaux pour renforcer ce système.

Cette année, le projet de résolution A/C.1/43/L.74/Rev.1 et Corr.1, qui est beaucoup plus concis et moins ambitieux que celui de l'an dernier, prévoit un dialogue sur des concepts ou des approches sans préjuger de position particulière. Nous avons donc voté pour ce projet de résolution cette année.

Toutefois, j'aimerais faire observer qu'en votant pour le projet de résolution, nous ne nous sommes engagés qu'à l'égard d'un dialogue constructif sur la question, comme l'année dernière. Notre position n'a pas changé, mais le libellé et le contenu du projet ont, en revanche, changé.

Nous considérons l'ensemble de ce processus comme un moyen d'améliorer l'efficacité des Nations Unies et, si besoin est, de leur charte. Nous sommes prêts à débattre et échanger des idées. Nous ne sommes cependant pas, du moins au stade actuel, engagés à l'égard de toute nouvelle approche ou de tout nouveau système.

Les auteurs du projet de résolution ont fait référence à l'aide-mémoire ou mémoire distribué pour expliquer cette proposition. Je dois dire, en toute clarté et sincérité, que nous nous sommes engagés, ici, à entamer un dialogue. Nous n'approuvons cependant pas ce mémoire. Bien que certaines de ses parties soient acceptables, d'autres sont vraiment discutables. Nous d'battons de ces questions et ferons part de nos vues sur la question, en lieu et temps appropriés.

Les questions traitées dans le projet de résolution sont très complexes et ont des incidences sur de nombreux aspects de notre travail, en particulier dans le cadre du système des Nations Unies. Elles ne recevront pas un examen approprié si le projet de résolution continue d'engendrer un climat de division au sein de la Commission. Sans vouloir empiéter sur les droits de toute délégation de présenter des projets de résolution ici ou dans d'autres commissions, j'ose espérer qu'à l'avenir, dans les projets de résolution qui seront présentés, il sera tenu compte, tant dans leur contenu qu'au moment de leur présentation, du fait qu'il s'agit d'une question qui nécessite un large débat et du temps pour être résolue.

M. Fahmy (Egypte)

Enfin, je manquerais à mon devoir si je n'exprimais pas pour conclure la reconnaissance sincère de notre délégation aux auteurs qui ont cherché à tenir compte de nos préoccupations et propositions ainsi que de celles d'autres délégations.

M. NOREEN (Suède) (interprétation de l'anglais) : La Suède a voté pour le projet de résolution A/C.1/43/L.74/Rev.1 et Corr.1. J'aimerais revenir sur les quelques préoccupations fondamentales exprimées par la Suède lors de l'examen du projet de résolution.

Les Nations Unies et leur charte énoncent des principes régissant la conduite des relations internationales et les mécanismes de coopération entre Etats. Elles donnent à chaque nation la possibilité de participer aux travaux sur la paix et pour un avenir meilleur. Nous vivrions dans un monde plus sûr si tous les Etats se montraient à la hauteur de leurs engagements au titre de la Charte et respectaient ses dispositions nettes et non équivoques.

Ma délégation admet que des améliorations sensibles ont été apportées au texte depuis l'examen de la question, l'année dernière, et se félicite de l'esprit de souplesse dont ont fait preuve ses auteurs. Nous sommes particulièrement heureux de noter le lien établi avec la Charte en ce qui concerne une approche générale du renforcement de la paix et la sécurité internationales, la Charte énonçant les principes fondamentaux en vue de la réalisation d'un aussi noble objectif.

Comme ma délégation l'a déjà souligné, ce ne sont pas les Nations Unies qui n'ont pas été à la hauteur, mais bien nous qui n'avons pas su nous montrer à la hauteur des idéaux des Nations Unies. Par ailleurs, ma délégation regrette que subsiste encore dans le projet de résolution un élément qui continue de nous poser un problème. Nous ne partageons pas le point de vue selon lequel l'inadmissibilité de la non-ingérence est un principe généralement reconnu. La norme reconnue est la non-intervention. Toutefois, nous notons avec satisfaction que, d'après l'auteur principal du projet de résolution, il se peut qu'un changement intervienne à cet égard dans le projet de résolution qui sera présenté, l'année prochaine, au titre du même point.

M. ANDERSEN (Islande) (interprétation de l'anglais) : L'Islande s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution A/C.1/43/L.75/Rev.1 et Corr.1, car elle ne juge pas nécessaire d'amender ou de revoir la Charte des Nations Unies. Au contraire, nous estimons que les récents succès enregistrés par les Nations Unies ont révélé la validité et l'efficacité préservées de l'actuel système.

M. VRAALSEN (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a voté pour le projet de résolution A/C.1/43/L.74/Rev.1 et Corr.1, qui s'intitule "Approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité conformément à la Charte des Nations Unies".

Le projet présenté cette année a subi des améliorations sensibles si on le compare aux textes précédents. De plus, ma délégation apprécie le fait que les auteurs aient tenu compte de toutes les préoccupations exprimées.

Le projet de résolution lance un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils fassent de leur mieux pour renforcer la coopération multilatérale et promouvoir la paix et la sécurité internationales sur la base de la Charte et en conformité avec elle.

Quant aux suggestions et propositions spécifiques, nous sommes convaincus qu'elles doivent faire l'objet d'un examen dans les enceintes appropriées des Nations Unies.

Dame Ann HERCUS (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : La Nouvelle-Zélande a voté pour le projet de résolution contenu dans le document A/C.1/43/L.74/Rev.1 et Corr.1 car elle souscrit à son idée principale. A notre avis, la Charte des Nations Unies constitue le mécanisme fondamental indispensable à la sauvegarde de la paix et la sécurité internationales. Les Nations Unies ont fait la preuve de leur efficacité en aidant à résoudre un certain nombre de situations internationales graves.

La Nouvelle-Zélande estime que si tous les Etats s'engagent à travailler ensemble au sein du système actuel des Nations Unies et à renforcer leurs processus, les problèmes internationaux soulevés dans le projet de résolution pourront être résolus.

Dans ce même ordre d'idées, la Nouvelle-Zélande s'interroge sur la nécessité pour l'Assemblée générale d'adopter chaque année un projet de résolution de ce type. Nous estimons que les auteurs du projet de résolution rendraient un service bien plus précieux à l'Organisation s'ils concentraient leur énergie sur les arrangements déjà existants qui visent à renforcer les Nations Unies, tels que le processus de révision de la Charte, plutôt que de continuer à présenter des projets de résolution qui font double emploi avec le travail actuel.

M. SAINT-PHARD (Haïti) : Ma délégation tient à exprimer ses réserves quant à la nécessité du projet de résolution A/C.1/43/L.74/Rev.1 et du corrigendum pertinent, sur le vote duquel elle s'est abstenue. Ma délégation n'est toujours pas convaincue de la nécessité de faire quoi que ce soit qui pourrait même laisser entendre que l'on remet en question les fondements de la Charte et du mécanisme qu'elle nous a procuré jusqu'ici pour renforcer le rôle des Nations Unies, surtout dans le contexte des succès que notre organisation a obtenus en 1988.

M. RODEZNO-FUENTES (Honduras) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution A/C.1/43/L.74/Rev.1 et Corr.1 en raison de certains éléments que contient ce projet.

Tout d'abord, nous considérons positif l'appel lancé en faveur d'un dialogue pour renforcer la paix et la sécurité internationales, de même que celui lancé aux pays pour qu'ils adhèrent aux principes du droit international. Mais nous avons certains doutes quant aux intentions que cache l'introduction d'une approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Cela impliquerait qu'il faille apporter des changements à la Charte des Nations Unies. De même, nous apprécions les efforts faits par les auteurs pour éliminer certains concepts qu'il aurait été difficile d'accepter.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi terminé l'examen des points 71, 72 et 73 de l'ordre du jour.

DECLARATION DU SECRETAIRE DE LA COMMISSION

M. KHERADI, Secrétaire de la Commission (interprétation de l'anglais) : Je voudrais attirer l'attention de la Commission sur le document de travail A/C.1/43/CRP.1, en date du 29 novembre 1988, qui contient un résumé des incidences sur le budget-programme des exercices biennaux 1988-1989 et 1990-1991 des projets de résolution ou de décision adoptés par la Première Commission durant la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Ce document a été présenté conformément à l'article 154 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

CLOTURE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant du Cameroun a demandé la parole, mais je me trouve dans un dilemme, car certains représentants qui attendent pour présenter de brèves observations m'ont fait savoir qu'ils avaient un emploi du temps très serré et souhaitaient que l'on poursuive sur ce

Le Président

sujet. Peut-être le représentant du Cameroun me permettra-t-il de continuer avec les déclarations prévues, puis, bien sûr, je lui donnerai la parole. Est-ce que le représentant du Cameroun accepte cette proposition?

M. ENGO (Cameroun) (interprétation de l'anglais) : La délégation du Cameroun ne souhaite pas retarder nos travaux, Monsieur le Président, mais je pense que j'aurais pu utiliser le temps que vous avez pris pour expliquer tout cela pour présenter le commentaire que je voulais faire. Si les délégations qui doivent prendre la parole vont intervenir sur une base géographique pour vous féliciter, Monsieur le Président, de la tâche que vous avez accomplie, je crois alors qu'il serait plus approprié que je prenne la parole avant elles. Mais si elles veulent faire, à titre individuel, des commentaires de caractère général sur les travaux de la Commission, alors j'interviendrai après elles.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je ne puis être certain du contenu de leurs déclarations, mais je crois que c'est là la façon normale de conclure notre travail. J'imagine que les délégations inscrites sur ma liste vont faire des observations sur les travaux de la Commission. C'est ce que j'aimerais entendre. Je lance de nouveau un appel au représentant du Cameroun pour qu'il me permette de poursuivre comme prévu et je lui donnerai ensuite la parole.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Je ne souhaite pas retarder les déclarations que les présidents des divers groupes régionaux vont faire dans un moment pour vous présenter, Monsieur le Président, nos remerciements pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels vous vous êtes acquitté de votre tâche à la présidence de la Commission, mais je voudrais revenir sur le sujet que j'ai évoqué au début du débat général sur les questions du désarmement, c'est-à-dire l'arrêt de toutes les explosions expérimentales nucléaires.

La Commission se souviendra qu'en cette occasion, j'avais mentionné le projet d'amendement présenté par six Etats parties, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la conclusion du Traité interdisant les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, pour faire de ce traité un traité d'interdiction complète.

Pour ma délégation et les autres auteurs du projet de résolution A/C.1/43/L.23, à savoir l'Indonésie, le Pérou, Sri Lanka, le Venezuela et la Yougoslavie, le fait que ce projet de résolution a été adopté par 108 voix est un

M. Garcia Robles (Mexique)

motif de profonde satisfaction. Ce vote reflète le vaste appui que la communauté internationale apporte à l'initiative qui vise à convertir le Traité de Moscou en un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Je terminerai en donnant, à titre indicatif, un renseignement de la même nature. A ce jour, 27 Etats ont communiqué aux Etats dépositaires leur appui à cette initiative. Il ne manque que l'appui de 12 Etats pour rendre obligatoire la convocation d'une conférence de révision du Traité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui parlera au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)
(interprétation du russe) : J'ai l'honneur de prendre la parole, aujourd'hui, en ma qualité de président du Groupe des Etats d'Europe orientale alors que la Première Commission termine l'examen des questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale qui lui ont été confiées.

En cette quarante-troisième session de l'Assemblée générale, les travaux de la Première Commission ont été favorisés comme jamais par le passé par le climat politique qu'ont créé les tendances positives à un désarmement réel et au renforcement de la sécurité internationale, et les progrès se poursuivent.

M. Belonogov (URSS)

En effet, nous avançons vers une période plus pacifique et cela a été possible, essentiellement, parce que les représentants d'un nombre écrasant d'Etats sont déterminés à changer le monde pour le mieux, à apprendre la coexistence pacifique pour apprendre et comprendre la coopération mutuelle. Ces tendances ont incontestablement eu un impact sur les travaux de la Première Commission, qui se sont déroulés dans une atmosphère tranquille, une atmosphère de travail.

C'est avec une grande satisfaction que nous constatons que s'est manifestée cette année une grande détermination pour parvenir à un accord de consensus en vue d'engager un dialogue serré et constructif en ce qui concerne tous les points de l'ordre du jour qui nous ont été confiés, à savoir, les questions de désarmement, le renforcement de la sécurité internationale et les problèmes de l'Antarctique. En conséquence, le nombre des projets de résolution et des décisions adoptées par consensus a augmenté. Nous pensons que ces décisions sont des mesures complémentaires qui accroîtront la confiance vis-à-vis des activités des Nations Unies et du rôle que jouent les Nations Unies dans le monde d'aujourd'hui.

Au nom des pays d'Europe orientale, je voudrais exprimer notre profonde reconnaissance au Président de la Première Commission, l'Ambassadeur du Canada, pour l'esprit créatif dont il a fait preuve dans son travail, qu'il a accompli avec tant de talent, et pour la manière professionnelle avec laquelle il a dirigé nos délibérations, ce qui a largement aidé la Commission à obtenir les résultats positifs qu'elle a obtenus.

Je voudrais également remercier les autres membres de la Commission, ainsi que les Secrétaires généraux adjoints, M. Safronchuk' et M. Akashi, de leur appui. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire de la Commission, M. Kheradi, ainsi qu'aux autres membres du Secrétariat et aux interprètes, qui nous ont tellement aidés dans nos travaux.

En conclusion, je voudrais dire ma conviction que la recherche d'une nouvelle approche dans les activités de notre organisation est basée sur la recherche d'un équilibre entre les intérêts des Etats Membres sans qu'il soit porté préjudice à leurs intérêts nationaux. Nous pensons que cette tendance continuera à se renforcer à l'avenir, ouvrant aux Nations Unies de nouveaux champs d'activités.

Encore une fois, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, et vous souhaiter plein succès dans vos activités futures.

M. SHARMA (Népal) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom du Président du Groupe des Etats asiatiques, j'ai l'honneur de présenter nos remerciements collectifs pour le talent et la sagesse avec lesquels vous avez su diriger les travaux de cette importante commission. Ces remerciements ne sont pas de pure forme; vous avez gagné l'estime du Groupe des Etats asiatiques en tant que diplomate de talent et en tant que représentant de votre grand pays, le Canada, qui est hautement estimé pour son attachement au processus du contrôle des armements et du désarmement. La Commission a considérablement bénéficié de votre riche expérience et de votre compréhension des questions. Votre engagement total envers les responsabilités qui vous ont été confiées a été démontré par les nombreuses consultations que vous avez tenues ainsi que par l'organisation rationnelle des travaux de la Commission. La façon dont vous avez organisé les travaux a permis une participation record et a probablement permis à un nombre record d'orateurs d'exprimer leur point de vue dans un débat bien structuré. De même, le programme de travail a accordé plus de temps pour la tenue de consultations sur les projets de résolution, comme le démontre la fusion de plusieurs projets de résolution sur des points importants et l'adoption d'un nombre important de projets de résolution sans mise aux voix. L'impartialité et l'autorité avec lesquelles vous avez dirigé nos travaux et l'attitude hautement professionnelle dont vous avez fait preuve à la Commission resteront longtemps dans nos mémoires.

Je voudrais également remercier publiquement les autres membres de la Commission, notre vice-président, l'Ambassadeur Luvasandorjiin Bayart, de la Mongolie, et M. Viktor Batiouk, de la RSS d'Ukraine, ainsi que notre rapporteur, M. Virgilio Reyes, des Philippines. Nous remercions également M. Yasushi Akashi, Secrétaire général adjoint du Département des affaires de désarmement, M. Vasiliy Safronchuk, Secrétaire général adjoint du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité et M. Carl-August Fleischhauer, Secrétaire général adjoint et conseiller juridique, toujours prêts à mettre leur expérience et leur compétence au service de la Commission.

Nous voulons également remercier le Secrétaire de la Commission, M. Kheradi, ainsi que ses collègues si compétents et si efficaces du Secrétariat, qui n'ont épargné aucun effort pour aider la Commission dans ses travaux. Les interprètes, le personnel du Département de l'information et les préposés aux salles de conférence, tous ont notre reconnaissance pour un travail accompli de manière remarquable.

M. Sharma (Népal)

Nous sommes chargés des questions les plus cruciales de notre temps : le désarmement et la sécurité. L'occasion sans précédent qui a été offerte par l'amélioration des relations Est-Ouest et le succès des Nations Unies dans l'allègement des conflits régionaux ont suscité un fort sentiment d'optimisme permettant d'espérer des progrès importants en matière de limitation des armements et de désarmement. Le débat cette année reflète cet optimisme, ainsi qu'un haut degré de respect mutuel et de tolérance. Nous espérons que ces événements positifs nous permettront de faire progresser le désarmement et la sécurité de manière significative dans les années à venir.

Encore une fois, Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous adresser notre profonde reconnaissance au nom du Groupe des Etats asiatiques.

M. KIBIDI (Zaïre) : Avec la permission de l'Ambassadeur Bagbeni Adeito Nzengeya, ancien Président de la Première Commission et Président du Groupe des Etats africains pour le mois de novembre, ma délégation voudrait, au nom du Groupe des Etats Africains vous dire, Monsieur le Président, combien elle a été heureuse d'avoir travaillé à vos côtés tout au long de cette session. Elle félicite tout le Bureau pour le travail magnifique accompli ainsi que les membres du Secrétariat, particulièrement M. Akashi, Secrétaire général adjoint, les interprètes et tout le personnel technique qui vous a aidé dans l'accomplissement de votre tâche.

En effet, les travaux de la Première Commission se sont déroulés cette année dans une atmosphère empreinte de tolérance et de progrès, preuve de la volonté politique des Etats d'inverser le courant de crise dans les relations internationales. Lorsque l'on considère le nombre de résolutions adoptées, l'impression qui prévaut est que le monde évolue, pas à pas, vers un monde où le désarmement ne sera plus un rêve mais une réalité.

Je voudrais cependant regretter que la question de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud n'ait pas été abordée par l'ensemble de la communauté internationale dans un esprit total de réprobation contre le système de l'apartheid. Ne nous décourageons pas cependant, certains que nous sommes de compter sur la bonne volonté de tous pour faire reculer les menaces que fait peser le régime de l'apartheid sur l'ensemble du continent africain.

Nous regrettons aussi que la question de l'Antarctique n'ait pas fait l'objet d'une même appréciation par toutes les délégations. Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle de premier plan dans les questions relatives au Traité sur l'Antarctique.

M. Kibidi (Zaïre)

L'Afrique, comme toutes les autres régions du monde, attend beaucoup du dialogue multilatéral sur les questions du désarmement. L'Afrique ne dispose pas d'armes nucléaires; elle voudrait avancer dans la voie du développement économique et social dans un climat de paix et de sécurité internationales, garante de son progrès et de son indépendance.

M. Kibidi (Zaïre)

Aussi, c'est avec beaucoup de plaisir que le Groupe africain considère les progrès de plus en plus palpables qui sont enregistrés non seulement dans les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique mais entre tous les autres membres de la communauté internationale pour atteindre les objectifs assignés à la Charte des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant d'El Salvador, M. Melendez-Barahona, qui parlera au nom du Président du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. MELENDEZ-BARAHONA (El Salvador) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, au moment où les travaux de la Première Commission sont sur le point de s'achever, je suis heureux de vous exprimer à nouveau, au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, nos sincères félicitations pour la manière avisée et excellente avec laquelle vous avez dirigé les travaux et les délibérations de la Commission durant la présente session de l'Assemblée générale.

L'efficacité, la ponctualité et l'ordre que vous avez imposés aux travaux de la Commission sont le reflet de votre expérience, de votre compétence et de votre connaissance des questions si complexes, délicates et difficiles traitées par l'Organisation. Ces qualités ont permis d'achever de manière satisfaisante et dans le temps imparti l'examen des différentes questions. Nos félicitations s'adressent également aux Vice-Présidents et au Rapporteur de la Commission, que nous remercions de leur coopération tout au long des débats.

Monsieur le Président, en ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes, nous tenons à vous remercier particulièrement de l'intérêt que vous avez manifesté à l'égard des problèmes régionaux en appuyant les initiatives présentées par les délégations qui constituent notre groupe régional.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à M. Akasni, Secrétaire général adjoint pour les affaires de désarmement, à M. Kheradi, Secrétaire de la Commission et au groupe d'appui pour leur contribution efficace, dévouée et coopérative aux travaux de la Commission.

Nous ne pouvons manquer de remercier le Secrétariat et le personnel des services de traduction de leur coopération.

Il convient à notre avis de souligner qu'à la présente session, les travaux de la Commission se sont déroulés dans une atmosphère de plus grande harmonie et de plus grande compréhension, qui a permis de réaliser un plus haut niveau de

M. Melendez-Barahona (El Salvador)

concertation et d'accroître le nombre de projets de résolution adoptés par consensus. Les délégations ont ainsi réaffirmé la tendance à une plus grande coopération, qui s'accorde bien avec les efforts déployés pour renforcer et appuyer le multilatéralisme, conformément aux principes et aux mécanismes contenus dans la Charte des Nations Unies.

Nous espérons que cette tendance se maintiendra à l'avenir et que la coopération qui s'est manifestée dans ce domaine sera également présente dans la recherche d'une meilleure rationalisation des travaux de la Commission, objectif qu'il conviendrait, à notre avis, d'atteindre rapidement, étant bien entendu que cette rationalisation ne doit pas être interprétée comme une limitation aux initiatives que tout Etat souverain est en droit de prendre pour défendre ou promouvoir ses intérêts légitimes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Belgique, M. Michel Servais, qui parlera au nom du Président du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

M. SERVAIS (Belgique) : Après tout ce que les Présidents des autres Groupes viennent de déclarer, il est difficile d'être original. Au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, j'ai l'honneur et l'agréable devoir de vous exprimer la profonde reconnaissance et les plus sincères félicitations du Groupe pour la manière exemplaire dont vous avez conduit les travaux de la Première Commission. Votre patience, votre expérience et votre dévouement, si souvent mis à l'épreuve, n'ont cepe dant jamais fait défaut, et c'est grâce à vos efforts constants que notre commission a pu mener à bien ses travaux dans les délais voulus.

Notre reconnaissance et nos félicitations s'adressent aussi à vos collègues du Bureau ainsi qu'à tous les membres du Secrétariat. Sans leur dévouement et leur compétence, nous n'aurions sans doute pas été en mesure de réaliser nos objectifs.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie, M. Khalid Obeidat, Président du Groupe des Etats arabes.

M. OBEIDAT (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Alors que les travaux importants de la Commission sont sur le point de s'achever, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom du groupe arabe, puisque le Royaume hachémite de Jordanie est le Président du Groupe arabe pour ce mois.

M. Obeidat (Jordanie)

De tous les travaux des Nations Unies, ceux de la Première Commission sont de la plus haute importance puisqu'elle traite de questions de sécurité internationale et de désarmement, questions qui intéressent la communauté internationale tout entière. La mise au point et le déploiement d'armes sans cesse plus perfectionnées et destructrices compromettent de la même façon tous les peuples et tous les pays, grands et petits, forts ou faibles. Il est donc essentiel pour tous les Etats et tous les peuples de participer à l'examen des questions de désarmement et de sécurité internationale. Le nombre important de projets de résolution dont la Commission est saisie, de même que leur signification profonde et leur portée témoignent de l'immense responsabilité qui lui incombe.

L'élaboration de ces projets de résolution, avec souplesse, compétence et conformément au calendrier établi, témoigne de la coopération qui existe entre les différents groupes et délégations représentés à la Commission. Qui plus est, la Commission a manifesté l'intérêt qu'elle porte à la question en présentant des propositions et des recommandations destinées à améliorer son efficacité. Nous espérons sincèrement que la communauté internationale fera montre de volonté politique favorable à la mise en oeuvre des projets de résolution adoptés par la Commission.

Monsieur le Président, votre capacité, votre compétence et votre persévérance vous ont permis de conduire avec sagesse et succès les travaux de la Commission. Le Groupe arabe tient à vous remercier de vos efforts. Il vous prie également de transmettre sa gratitude au Secrétaire général adjoint, aux deux Vice-Présidents, au Rapporteur et à ses collègues du Secrétariat, aux interprètes, aux traducteurs, au personnel des services de conférence, aux techniciens et à tous ceux qui ont contribué à nos travaux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai indiqué précédemment au représentant du Cameroun, l'Ambassadeur Engo, que je serais heureux de lui donner la parole. Je pense qu'il n'ignore pas que lorsqu'il a soulevé cette question, lundi, j'ai dit que je comprenais parfaitement bien sa position et son dilemme. Pour que l'Ambassadeur Engo reçoive toute satisfaction dans les limites du règlement en vigueur aux Nations Unies, j'ai demandé au Département des services de conférence de poursuivre ses recherches afin que le représentant du Cameroun et moi-même - et, je pense, tous les membres de la Commission - puissent tirer parti de l'examen de cette question.

Le Président

Je crois que cette recherche a eu lieu comme il a été demandé et qu'il serait utile que la Commission profite des vues exprimées par le Département des services de conférence, qui est l'organe responsable de la publication des comptes rendus sténographiques et autres documents de la Commission, lesquels ne sont pas du ressort de la Première Commission.

En présentant ce point, conformément à la requête de M. Engo, j'aimerais maintenant demander à M. George Patterson, Directeur et rédacteur en chef de la Division de la rédaction et des documents officiels du Département des services de conférence, de dire un mot de la demande que j'ai adressée au Département en vue d'une recherche plus approfondie sur la question.

M. PATTERSON (Directeur et rédacteur en chef de la Division de la rédaction et des documents officiels, Département des services de conférence) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de répondre, au nom du Département des services de conférence, aux questions soulevées par le représentant du Cameroun lors d'une séance de la Commission, le 28 novembre.

La Première Commission et la Commission politique spéciale sont les seules grandes commissions de l'Assemblée générale à bénéficier de comptes rendus sténographiques. Les organes subsidiaires de l'Assemblée générale ayant également droit à des comptes rendus sténographiques sont énumérés dans la note du Secrétaire général relative au contrôle et à la limitation de la documentation, document A/INF/43/1 du 20 mai 1988.

A ma connaissance, il n'existe pas de cas où l'on ait dérogé, dans l'élaboration de comptes rendus sténographiques pour ces organes et pour les réunions plénières de l'Assemblée générale, au principe d'après lequel les comptes rendus sténographiques ne contiennent que les déclarations qui ont été effectivement faites en séance et n'incluent pas d'autres éléments écrits.

Comme il est dit dans le document "Renseignements à l'usage des délégations", les comptes rendus sténographiques relatent les débats in extenso et se limitent à ce qui a été effectivement dit. Toute partie d'une déclaration écrite qui n'est pas effectivement lue en séance, n'apparaîtra pas dans le compte rendu correspondant. Les rectifications au texte des comptes rendus sténographiques ne doivent viser que des erreurs ou omissions concernant des déclarations effectivement prononcées. Lorsqu'une demande de rectification est présentée, on procède à un contrôle au moyen de l'enregistrement sonore de l'intervention en question.

La pratique qui consiste à limiter les comptes rendus sténographiques à ce qui a été effectivement dit en séance a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2837 (XXVI) du 17 décembre 1971, qui approuve les conclusions du Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale. Le texte de ces conclusions figure dans l'annexe V au règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Le Comité spécial a estimé que les propositions en vue du dépôt de déclarations écrites devaient être inclus dans les comptes rendus des séances plénières et a conclu que :

"Le dépôt des déclarations écrites ne devrait pas être institué officiellement pour la discussion générale." (A/520/Rev.15, annexe V, par. 49)

Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale a attiré l'attention sur cette décision en adressant une lettre au Représentant permanent de la Tunisie en janvier 1973 pour expliquer les raisons pour lesquelles le texte écrit soumis par le représentant, et dont il avait fait mention dans son discours à l'Assemblée générale, n'avait pas été inclus en tant qu'adjonction au compte rendu sténographique de ladite réunion. Cette lettre avait été distribuée en tant que document de l'Assemblée générale, A/9042 du 9 février 1973, afin que cet éclaircissement puisse se révéler utile si un cas semblable se produisait à l'avenir.

Toute exception à la règle d'après laquelle les comptes rendus sténographiques n'incluent que des déclarations effectivement prononcées en séance serait un précédent qui entraînerait d'autres exceptions, lesquelles risqueraient de porter atteinte à l'intégrité des comptes rendus sténographiques. Dès lors, il deviendrait plus difficile de comprendre comme il se doit la base sur laquelle les décisions ou résolutions ont été adoptées. Cela compliquerait l'exercice du droit de réponse. En outre, cela donnerait lieu à de nombreuses difficultés techniques, sans parler des incidences financières découlant de l'élaboration et de la publication des comptes rendus de séance.

Ce sont ces considérations qui ont conduit le Comité spécial à ne pas recommander l'inclusion de déclarations écrites dans les comptes rendus sténographiques. Le Secrétariat a fermement appuyé le principe adopté par l'Assemblée générale selon lequel des déclarations écrites qui n'ont pas été effectivement lues ne doivent pas apparaître dans les comptes rendus sténographiques d'une séance.

M. Patterson

J'espère que les renseignements que je viens de donner auront apporté les éclaircissements souhaités. Il ne faut en aucune manière considérer cela comme un refus de la part du Secrétariat de coopérer avec les représentants ou de permettre à un représentant de faire part de ses vues ou de celles de son gouvernement. Soyez assurés que le Secrétariat s'efforce d'agir conformément aux directives établies par l'Assemblée générale dans le meilleur intérêt de l'Organisation tout entière. Nous entendons faire de notre mieux pour faciliter le déroulement des séances de l'Assemblée générale, de ses grandes commissions et organes subsidiaires.

M. ENGO (Cameroun) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord remercier le Directeur et chef de rédaction de la Division de la rédaction et des documents officiels du Département des services de conférence de sa déclaration, qui, je le crois, a été rédigée avec grand soin pour justifier les décisions qui ont été prises.

Je noterai, en premier lieu, que l'Organisation connaît une crise financière. Ma délégation avait souhaité que nous ne gaspillions ni notre temps, ni notre énergie, ni le papier sur lequel de nombreuses explications ont été écrites, y compris les lettres adressées à ma délégation, car cela risque d'avoir des incidences financières graves.

J'ai très bien compris ce que le représentant du Secrétariat a dit. J'ajouterai que notre requête s'adressait strictement à son département et non à l'ensemble du Secrétariat. Je souligne que nous avons bénéficié de l'entière coopération de tous les secteurs du Secrétariat.

J'ai été très heureux d'entendre que, malgré tout ce qu'il a dit, l'examen n'inclut pas les erreurs et omissions. La question que nous discutons ne concerne pas le droit ou le souhait de la délégation camerounaise d'insérer un nouveau texte, de présenter un texte qu'elle n'a pas lu, voire d'amender un texte. Le problème est que la délégation camerounaise a fait savoir qu'en réalité le texte qui se trouvait déjà entre les mains du Secrétariat et des autorités de la Commission n'a pas été lu dans son intégralité parce qu'il n'était pas souhaitable de le lire sous la forme particulière qui était la sienne.

M. Engo (Cameroun)

A ce stade, le Secrétariat n'a pas fait savoir si cela était approprié ou non. Nous avons dit que nous ferions transmettre le texte complet de notre délégation pour confirmer ce que le Secrétariat avait déjà; donc, avec tout le respect que je dois au Secrétariat et au Département des service de conférence pour leur ténacité et leur dévouement, je ne pense pas que la réponse que l'on nous a donnée réponde aux points précis qui avaient été soulevés.

Toutefois, je voudrais rappeler à nos amis du Secrétariat qu'ils ont le devoir de faciliter et non pas d'entraver notre travail. Dans ce cas précis, si des mesures avaient été prises à ce moment-là pour informer la délégation du Cameroun qu'ils préféreraient que nous lisions la page 7 manquante, nous l'aurions fait volontiers le même jour, parce qu'ils en avaient une copie et nous n'en avons pas, puisque le discours avait été remis moins de deux minutes avant que nous prenions la parole pour répondre au souhait du Président.

Nous avons dû suivre un processus d'échange de notes, etc., procédé très déplaisant et, comme je l'ai dit la dernière fois, une pilule bien amère à avaler. Mais je voudrais rappeler à mes collègues que l'objectif de la décision mentionnée et du discours qui a suivi était d'éviter une situation dans laquelle une délégation qui a déjà pris la parole doit revenir devant le Secrétariat pour présenter quelque chose de différent. Comme vous l'avez fait remarquer avec justesse, ce serait une chose difficile s'agissant de l'exercice du droit de réponse. Mais telle n'est pas la situation ici. La situation ici est tout simplement qu'il s'est produit un incident regrettable en raison des conditions dans lesquelles travaille la Commission, et la délégation avait offert de le présenter dans l'heure même où la déclaration a été faite.

A l'avenir, pour éviter tous ces désagréments, je suggère - et je ne peux que suggérer, je ne peux vous l'imposer, pas plus que le Secrétariat ne peut nous l'imposer - que l'on prenne contact avec la délégation concernée. Je peux dire que le Secrétariat ne m'a pas parlé de cette question par l'intermédiaire de ce bureau, et je suis sûr que, si tel avait été le cas, nous aurions épargné et de l'argent et du temps et évité des désagréments.

Je regrette profondément que le Président ait été amené à exprimer des vues qui, à mon avis, auraient dû être, en tout état de cause, exprimées par le Secrétariat, et que le Président, qui doit s'acquitter de fonctions plus importantes, ait été entraîné dans un débat inutile. Je crois comprendre que, pour sortir de cette situation, le Secrétariat insiste pour que nous lisions cette page

M. Engo (Cameroun)

devant la Commission pour qu'elle puisse être incluse dans le compte rendu de la séance du 25 octobre. Je le fais sans préjudice de l'opinion que nous professons, qui est contraire à l'opinion du Secrétariat sur cette question. Je le fais pour faciliter les travaux de la Commission et pour assurer que, par-dessus tout, la considération la plus importante soit que les Etats doivent se voir donner la possibilité de déclarer clairement ce que sont leurs vues, non pas seulement pour leur satisfaction personnelle, mais aussi pour que les autres nations comprennent ce qu'ils ont dit sans changer d'avis.

A cette fin, je vais simplement lire la page concernée. La page 6 se terminait ainsi :

"Le Cameroun partage pleinement les préoccupations de ces deux dirigeants et se joint à l'appel renouvelé de M. Mitterrand en faveur du renforcement du rôle des Nations Unies dans la lutte contre la prolifération et l'utilisation des armes chimiques. Nous sommes disposés à"

et je poursuis sur la page 7 :

"nous associer à un effort universel en vue d'élaborer une convention décisive dans ce domaine. Nous espérons pouvoir participer à la conférence de Paris envisagée sur les armes nucléaires.

Nous avons l'intention de nous joindre à l'adoption d'une résolution par consensus sur cette question.

Nous estimons que la création de zones dénucléarisées constitue une autre mesure pratique sur la voie de la limitation des armements et du désarmement. La non-prolifération telle que prévue par le TNP est impossible de facto s'il n'est pas pris de mesures pour établir et garantir le statut de telles zones. La menace de la prolifération en Afrique persistera tant que les racistes d'Afrique du Sud détiendront et mettront au point des armes nucléaires.

Nous recommandons à la Commission du désarmement de conclure ses travaux sur la question de la dénucléarisation de l'Afrique. L'impasse n'est pas une solution. Les amis de l'Afrique du Sud doivent comprendre que le TNP est gravement menacé par ceux qui, hypocritement, cherchent à exonérer les cliques racistes.

Le Président Paul Biya a attiré l'attention sur le véritable danger que cette situation adverse représente pour la paix. Les circonstances ayant acculé au désespoir le Président Botha et ses collaborateurs, coupables

M. Engo (Cameroun)

d'immoralité rétrograde et de crime international, il ne pourrait y avoir de garantie dans un sens ou dans l'autre. Les hommes, les femmes et les enfants vivent chaque jour qui passe sous un nuage générateur d'incertitude pour les générations à venir quant au chemin à suivre dans l'édification d'une Afrique du Sud multiraciale."

J'espère sincèrement que cela réglera la non-question qui était devenue une question et que ce texte sera reflété d'une manière appropriée. Je remercie chacun de sa coopération et tous les membres du Bureau pour avoir supporté ce débat peu souhaitable.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Département des services de conférence et l'Ambassadeur Engo pour l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve afin de permettre à la Commission de résoudre cette dernière question d'une manière satisfaisante.

L'heure du départ a sonné et, puisque vous avez entendu quelque 200 discours à la Première Commission depuis le 17 octobre, je ne vous en ferai pas subir un autre.

En concluant les travaux de la Commission, je voudrais transmettre mes profonds remerciements à tous. Ce fut un plaisir et un honneur d'assumer la présidence de la Commission - un honneur que je n'oublierai jamais. Vous avez rendu ma tâche agréable et permis à la Commission d'accomplir un travail productif grâce à l'esprit de coopération qui a présidé à nos travaux.

S'agissant de la première partie de notre ordre du jour sur le désarmement, j'ai relevé cinq points marquants. Le premier était le désir de coopération. C'était bien plus que l'absence d'affrontement. Une atmosphère très positive a régné et, comme l'un des représentants l'a remarqué, on ne peut comparer l'atmosphère qui règne actuellement à la Commission à celle qui prévalait il y a quelques années. Cela est dû directement à ce que vous avez accompli, qui reflète d'ailleurs le grand changement survenu dans l'atmosphère internationale. Nous avons pu nous en rendre compte lors des regroupements. Nous avons groupé des questions importantes; nous avons groupé des projets de résolution sur le rôle des Nations Unies dans les domaines de la vérification, de l'espace extra-atmosphérique, du transfert des armes, du gel nucléaire et de l'information objective sur des questions militaires. Ce sont là sûrement les points marquants de notre travail.

Le Président

Nous avons eu un consensus sur 40,8 % des 67 projets de résolution qui ont été adoptés - un pourcentage de consensus plus élevé que jamais auparavant.

Un autre trait marquant a été l'appui évident apporté au Département des affaires du désarmement, qui s'est particulièrement manifesté dans la lettre adressée par la Commission au Président de la Cinquième Commission, dans laquelle nous avons indiqué que notre appui au Département doit être renforcé pour qu'il dispose de ressources qui répondent aux exigences du mandat qui lui a été confié. Nous avons élargi le mandat du Département, notamment en lui recommandant de procéder à plusieurs études. Cinq études sont mentionnées dans les résolutions adoptées, et c'est la première fois que la Première Commission demande au Département de procéder à un nombre aussi élevé d'études. Nous avons demandé des études sur le rôle des Nations Unies en matière de vérification, sur les armes nucléaires, sur le transfert d'armes, sur les zones exemptes d'armes nucléaires au Moyen-Orient et sur les progrès scientifiques et techniques. Il y a également l'étude en cours sur les armes chimiques. Cela reflète donc bien ce que nous pensons du Département cette année.

Troisièmement, même si une priorité identique n'est pas accordée à toutes les résolutions, je pense que tout le monde a convenu que notre travail cette année sur les armes chimiques, notamment en ce qui concerne les préparatifs de la conférence de Paris et les résolutions adoptées par consensus, renforceront les efforts faits actuellement pour parvenir à une convention sur l'interdiction de la fabrication d'armes chimiques. Nous avons également pu renforcer le rôle du Secrétaire général dans les enquêtes sur les cas portés à son attention concernant l'utilisation d'armes chimiques. La Commission peut, à juste titre, déclarer que nos travaux sur les armes chimiques ont été à la base des progrès.

Quatrièmement, nous devons encore faire face à un problème sous-jacent important : comment le multilatéralisme peut-il être utilisé efficacement dans la recherche de la sécurité à des niveaux plus bas d'armements. Je pense que la relation entre le multilatéralisme et les négociations bilatérales en cours doit être améliorée. Nous devons poursuivre le travail que nous faisons pour renforcer le multilatéralisme.

Des progrès ont été faits à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement même s'il en reste encore beaucoup d'autres à faire. Ici, à la Première Commission, nous avons pu encore ajouter à ces progrès. Je ne fais que souligner ce qui, je pense, est le problème majeur auquel la

Le Président

Première Commission doit faire face. Le problème qui se posera à nous et à nos successeurs est celui de savoir comment résoudre la question de l'application des principes du multilatéralisme à la limitation des armements et au désarmement.

Cinquièmement, nous avons suffisamment de preuves maintenant pour pouvoir dire qu'il y a un élan historique aujourd'hui dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Nous faisons des progrès certains. Tous les représentants l'ont dit dans leur déclaration, et je ne vais pas répéter ce qu'ils ont dit. Il y a une contradiction en ce sens que même si des progrès sont réalisés, la route semble parfois bloquée - mais cela fait partie de la contradiction de notre époque. Heureusement, nous pouvons compter sur la Charte et sur la compétence et le dévouement de ceux qui travaillent à la Commission et aux Nations Unies pour surmonter les contradictions.

Il y a eu des discussions sous les auspices du Groupe des amis du Président concernant la rationalisation de l'ordre du jour. Je suis heureux de voir que dans l'application de la résolution 42/42 N de l'an dernier, concernant la rationalisation et l'amélioration des travaux de la Commission, le temps consacré aux consultations dans l'examen des projets de résolution sur le désarmement a augmenté de 25 %. Ce temps supplémentaire a permis de contribuer au regroupement de certains points. Bien sûr la volonté à cette fin doit exister, le temps accru dont elle a disposé a certainement contribué aux progrès réalisés par la Commission.

Il nous reste la question de l'ordre du jour. Plus je l'étudie, plus je suis convaincu qu'un ordre du jour restructuré est absolument essentiel si nous voulons réaliser d'autres progrès dans la réduction du nombre de projets de résolution et dans la question des regroupements et du consensus. J'ai donc compilé certaines suggestions aux fins d'une organisation plus claire et plus cohérente de nos travaux, sans sacrifier le fond des questions ni compromettre le droit des délégations de demander l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet.

Mes suggestions sont présentées dans le document de travail (A/C.1/43/9), que je suis heureux de léguer à mes successeurs. Dans ce document, j'ai fait certains commentaires. Je ne vais pas y revenir, mais j'espère qu'ils se révéleront utiles pour les travaux futurs de la Commission. J'espère que les tendances qui se sont dégagées en vue d'une meilleure atmosphère, d'un plus grand pragmatisme et d'un désir bien clair de regrouper certains points et de parvenir à un plus grand consensus, ainsi que la tendance à se concentrer sur des domaines importants

Le Président

d'étude et à réfléchir plus profondément à de nouveaux points de l'ordre du jour, sont une preuve que la Commission voudrait aborder les questions globales plus positivement et plus ouvertement.

Nous venons juste d'achever nos travaux par l'examen des questions de la sécurité internationale. Je n'ai certainement pas besoin d'en faire le bilan maintenant, mais je crois que nous avons réalisé certains progrès. Je pense que cette année nos délibérations ont contribué à mieux faire comprendre les vues et les approches des Etats en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales. Cela est particulièrement vrai du débat sur la proposition d'une approche globale de la sécurité, et je pense qu'il aidera la Commission à continuer d'apporter ses contributions dans le domaine de la sécurité.

Tous les membres savent que l'évolution positive que je viens de mentionner est largement due au climat actuel de détente dans les relations internationales, qui a constitué une toile de fond favorable à notre travail. De nombreuses délégations ont réaffirmé que l'impact positif des récents progrès réalisés dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité ont facilité nos travaux.

J'espère qu'en échange, la Commission a également été capable, grâce à nos travaux de cette session, d'apporter sa modeste contribution pour améliorer la situation internationale.

Le Président

Je pense que nous reconnaissons tous la nécessité de revitaliser les travaux des Nations Unies et de ses organes en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité, et c'est avec la conviction que ce processus est sur la bonne voie que je quitterai la présidence.

Je ne saurais en terminer avec ma tâche de président sans remercier très chaleureusement et sincèrement tous ceux qui ont travaillé en étroite collaboration avec moi au cours de ces dernières semaines. M. Akashi, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, et M. Safronchuk, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et du Conseil de sécurité, méritent assurément ma profonde gratitude. Mais je dois également remercier le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Komatina, de ses nombreux et sages conseils.

Je pense que vous vous associerez tous avec moi à l'hommage qu'il me faut rendre au Secrétaire de la Commission, M. Sohrab Kheradi, dont les qualifications particulières nous ont considérablement aidés dans nos travaux. Mes consultations au jour le jour - et même heure par heure - avec lui me permettent d'en témoigner. Sa connaissance des questions de désarmement et des questions connexes, ses compétences diplomatiques et son sens de l'organisation ont certainement été très précieux pour nos travaux, et je tiens à ce qu'il sache combien je suis profondément reconnaissant à lui et à ses collègues - nos collègues - qui nous ont aidés chaque jour. Je suis réellement reconnaissant à M. Sattar, Mlle Patil, M. Gerardi-Siebert, M. Ion, M. Ishiguri ainsi qu'à Mme Marcaillou qui, tous, m'ont énormément aidé. Je remercie évidemment les fonctionnaires des conférences, les interprètes et tous ceux qui ont permis à la Commission de fonctionner efficacement.

Je vous dis adieu et vous souhaite bonne chance dans vos travaux et bon voyage. Au moment de partir, je veux que vous sachiez que vous avez contribué de manière réaliste à l'instauration de la paix et de la sécurité dans le monde dans lequel nous vivons.

La séance est levée à 13 h 5.